



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

| | | |
|---|----|--|
| Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire | 58 | |
| Titulaires présents | 44 | Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemercier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Priça Mortier -Pierre Janailac -Edwige Badel – Joelle Saint Martin -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion |
| Suppléants présents | 1 | Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac) |
| Suppléants absents | 14 | Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonnefond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand – Marion Lafaye |
| Procurations | 9 | Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janailac Marion Lafaye à Joëlle Saint Martin |

DELIBERATION N° 2024/124 A : (Code Nomenclature /712)**DATE : 26 SEPTEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Décision Modificative n°2 budget principal****En Investissement :**

Dans le cadre de ses investissements la CCPR a budgété 844 964 € en recette d'emprunt, répartis sur 2 opérations la voirie (opération 26) et l'aménagement des terrains de la ZAE de Villeteureix. Après étude des besoins en financement, il convient de modifier la répartition de l'emprunt comme suit. Sur l'opération 26 « voirie », il faut rajouter 94 000 € au 1641 (694 000 € au total) et sur l'opération 33 « matériel de voirie », il faut mettre 150 964 € au 1641. Dans le même temps, il faut diminuer l'opération 65 « aménagement terrain ZAE Villeteureix » de 244 964 € au 1641.

Afin de permettre l'installation d'un nouveau compteur électrique pour le branchement du nettoyeur haute pression, il faut prévoir 2 100 €. Pour cela, il faut baisser l'opération 17 « travaux dans les bâtiments » pour 2 100 € et augmenter l'opération 42 « locaux voirie CCPR » pour la même somme.

La CCPR a vu plusieurs des appartements du Donzac changer de locataire et deux changeront en décembre 2024. Afin de rembourser les cautions, il faut augmenter la prévision budgétaire au 165 « dépôts et cautionnements reçus » de l'opération 01 « opérations financières » de 650 € en dépenses et en recettes.

En fonctionnement :

Dans le cadre du projet AAP, la CCPR a fait appel à l'association « JARDIVITI ». Il est demandé le versement d'une subvention à hauteur de 3 000 € en faveur de cette dernière. Pour cela, il faut diminuer de 3 000,00 € le chapitre 011 au 62268 « autres honoraires, conseils » et augmenter le de 3 000,00 € le chapitre 65 au 65748 « Subv. Fonct. Autres personnes de droit privé ».

Il est possible de passer en investissement certains matériaux de voirie (liants). Aussi, il convient d'ajuster les crédits ouverts pour 100 000 € sur l'opération 26 « voirie ». Pour cela, il faut prendre au 615231 la même somme (virement de section du 021/023).

En 2016 et 2017, la CCPR a fait passer des écritures sur le SPANC concernant l'assainissement non collectif d'Epeluche et un bac dégraisseur au Donzac. Ces écritures n'auraient pas dû être passées sur ce budget mais au budget principal, il convient donc de régulariser ces dernières. Pour cela, il faut inscrire en dépenses d'investissement, 10 354.20 € au 21321 « Immeuble de rapport » de l'opération 17 « travaux dans les bâtiments » et en recettes de fonctionnement 10 354.20 € au 75862 « Régie dotée de la personne morale » (virement de section du 021/023).

La CCPR, dans le cadre de « Petite Ville de Demain » pour la ville de Ribérac, doit régler auprès du CAUE la somme de 5 500 €. Cette somme est prévue au budget mais l'imputation n'est pas la bonne. Aussi, il faut augmenter le 65748 « subv fonct autres personnes droit privé » de 5 500 € et diminuer le 617 « études et recherches » pour le même montant.

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|---------|-----------|--|----------------------|-----------------------|
| chapitre | article | opération | libellés | DEPENSES | RECETTES |
| 23 | 2317 | 26 | Voirie | +100 000.00 € | |
| 021 | 021 | 01 | Virement de la section de fonctionnement | | +110 354.20 € |
| 16 | 1641 | 26 | Voirie | | +94 000.00 € |
| 16 | 1641 | 33 | Matériel de voirie | | +150 964.00 € |
| 16 | 1641 | 65 | Aménagement terrain ZAE Villeteureix | | - 244 964.00 € |
| 21 | 21318 | 17 | Travaux dans les bâtiments | - 2 100.00 € | |
| 21 | 21318 | 42 | Locaux voirie CCPR | + 2 100.00 € | |
| 21 | 21321 | 17 | Immeuble de rapport | + 10 354.20 € | |
| 16 | 165 | 01 | Dépôts et cautionnements reçus | +650.00 € | |
| 16 | 165 | 01 | Dépôts et cautionnements reçus | | + 650.00 € |
| TOTAL SECTION DE INVESTISSEMENT | | | | +111 004.20 € | + 111 004.20 € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| chapitre | article | opération | libellés | DEPENSES | RECETTES |
| 011 | 62268 | | Autres honoraires, conseils | -3 000.00 € | |
| 011 | 615231 | | Entretien, réparation voirie | -100 000.00 € | |
| 011 | 617 | | Etudes et recherches | - 5 500.00 € | |
| 65 | 65748 | | Autres personnes de droit privé | +8 500.00 € | |
| 023 | 023 | | Virement à la section d'investissement | +110 354.20 € | |
| 75 | 75862 | | Régie dotée de la personne morale | | + 10 354.20 € |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | + 10 354.20 € | + 10 354.20 € |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 16/10/2024

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet

La secrétaire de séance
du 26 septembre 2024
Murielle Cassier



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 14/10/2024 14:15:20